

**DÉCISION DU PRESIDENT  
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00419**

**MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN -  
INSTALLATION DE LA SCÉNOGRAPHIE ET MONTAGE DE  
L'EXPOSITION « HISTOIRES D'INTÉRIEURS »  
DANS LA SALLE A DE LA PLATINE  
POUR LE MAMC+ À LA CITÉ DU DESIGN**

Le Président de Saint-Étienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDÉRANT qu'un aménagement de la salle A de la Platine à la Cité du design doit être réalisé pour accueillir l'exposition « Histoires d'intérieurs » qui aura lieu du 27 juin 2023 au 07 janvier 2024, un espace performatif et une zone d'atelier pour les publics, l'ensemble des interventions devant être réalisé pour le 23 juin,

CONSIDÉRANT que suite à l'avis de publicité pour mise en concurrence concernant les missions de conception de la scénographie de cette exposition et de suivi de sa fabrication, par la décision 2023.00200 du 16 mars 2023, ces prestations ont été confiées au groupement MUSEOTROPE représenté par son mandataire Inclusit design,

CONSIDÉRANT que la préfabrication des modules de base en bois de cette scénographie étant réalisée en interne par les Ateliers municipaux de la Ville de Saint-Étienne, ceux-ci ne peuvent effectuer l'installation et le montage et qu'il a donc été nécessaire de trouver des prestataires externes dans le délai très court restant avant l'obligation de démarrage des travaux le 22 mai 2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient de trouver dans les meilleurs délais des prestataires spécialisés dans les interventions pour les expositions d'art et de design et en capacité de répondre aux contraintes et exigences du montage d'une telle exposition, susceptibles de faire des offres répondant aux délais imposés et travaux à réaliser, pour être en mesure d'effectuer des prestations de construction scénographique et d'installation des œuvres tout en intégrant des compétences d'élingage, coordination de chantier, construction bois et tapisserie, une consultation directe a été effectuée auprès de M. Emmanuel Adam, M. Florian Pasquier, M. Olivier Chambrial, M. Vincent Savinel, FACTOTUM, Mme Élisabeth Siffer,

CONSIDÉRANT que M. Emmanuel Adam et M. Olivier Chambrial n'ayant pas fait d'offre, la collectivité dispose, dans ces circonstances, des offres de M. Florian Pasquier, M. Vincent Savinel, FACTOTUM, Mme Élisabeth Siffer, disponibles entre le 22 mai 2023 (mise à disposition de la salle par la Cité du design) et le 26 juin 2023 (visite de presse pour l'ouverture de l'exposition), rassemblant l'ensemble des compétences nécessaires à l'installation de l'aménagement et au montage de l'exposition « Histoires d'intérieurs », ces offres répondant aux contraintes et besoins de la collectivité,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 15 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230421-C20230041910

Date de mise en ligne : 15 mai 2023

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Les prestations d'installation de la scénographie et de montage de l'exposition « Histoires d'intérieurs » dans la salle A de la Platine pour le MAMC+ à la Cité du Design sont attribuées à :

- M. Florian Pasquier, avec spécialité élingage et coordination, sis 5 rue de la Badouillère, 42000 Saint-Etienne, Siret n° 799 633 649 00014, pour un montant forfaitaire de 5 070 € nets de taxe,
- M. Vincent Savinel, avec spécialité installations électriques, éclairage scénographique et audiovisuel, sis 77 chemin du Garet, 42680 Saint-Marcellin-en-Forez, Siret n°78916587500012, pour un montant forfaitaire de 4 940 € nets de taxe,
- FACTOTUM représentée par M. Julien Herman, avec spécialité construction bois, sise 375 La Goutte, 42800 Saint-Romain-en-Jarez, Siret n°53261147200012 pour un montant forfaitaire de 4 940 € nets de taxe,
- Mme Élisabeth Siffer, avec spécialité tapisserie, sise 53 chemin des Bateliers, 42170 Saint-Just-Saint-Rambert, Siret n°50241628200023 pour un montant forfaitaire de 4 940 € nets de taxe.

### ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours à l'article 6228 Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers, destination MAMEX.

La facturation sera effectuée en une fois, en fin de mission, c'est-à-dire à l'issue des opérations de vérifications et de contrôles de la bonne exécution des prestations par le MAMC+.

### ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

### ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 15/05/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD